



LIBRAIRIE FRANCAISE, T. DUFORT, RUE ST. FRANCOIS XAVIER.

Le Soussigné étant en possession de la totalité de la Librairie de M. Augustin Germain de Québec, de celle de Mr. I. Malo de Montréal, et de ce qu'avaient au 29 Septembre dernier, Messrs. E. R. Fabre et Cie. du même lieu, en Livres de loi, Littérature, &c. (que le dit Soussigné a eu soin d'épurer de ce qui pouvait s'y rencontrer d'immoral ou d'irréligieux.) et de plus ayant reçu de France au dessus de deux mille ouvrages nouveaux, consistant principalement en Livres de Religion, et dont partie s'ouvre dans ce moment, informe les Messieurs du Clergé, du Barreau, et le Public en général, qu'il a un fond de Librairie Française le plus étendu et le plus complet que l'on puisse trouver dans les Canadas, en fait de Livres de Religion, Loi, Médecine, &c. Littérature, Classiques Français et Étrangers, Mélanges, &c. &c.

Un Catalogue des Livres est prêt à son Magasin pour l'usage des acheteurs en attendant les imprimés. —AUSI— Ostensoirs Superbes, Dorés et Argentés. Chandeliers d'Acolytes, Calices, Ciboures, Encensoirs et Navettes, Burettes, Bénitiers, Porte-Dieux de différentes façons, Boîtes aux Stes. Huiles, Cierge, &c. Pendules de Bronze Doré, à Musique. Ditto do. do. à Colonnes. Candelabres do. do. Lampes do. do.

Petites Pendules, Cachet d'Or à Musique, Boîtes à Musique plaquées en Or, et ditto d'Écaillé. Une superbe Collection de Gravures, Estampes, morceaux de dessin et imitation de maîtres. Le Portrait de sa Sainteté Léon XII, en gravure, dessiné d'après nature, le jour de son Sacre, par F. Dubois, pensionnaire du Roi de France, à l'École des Beaux Arts, à Rome.

Papier, Plume, Encre, Cire à cacheter, Pain à cacheter, &c. Attendu de jour en jour, une collection de Livres de Loi, Littérature, &c. (En Anglais.) Un crédit très libéral aux acheteurs au dessus de Cinquante Louis.

N. B.—Tous ordres pour des Livres qui ne se trouvaient pas dans la collection, seront reçus avec reconnaissance et exécutés avec ponctualité et à des frais modérés T. DUFORT. Montréal, 23 d'Octobre, 1828.—3.

A VENDRE.—La maison et dépendances présentement occupées par Mr. Armstrong au village de Berthier, mises dernièrement en très bon état. La situation, comme résidence privée, est des plus agréables, et est très avantageuse pour le commerce. Pour les particularités, s'adresser à CHARLES MORRISON, écuyer, à Berthier, ou au soussigné, à Montréal. G. D. ARNOLDI, N. P. Montréal, 22 Octobre 1828.

NOTICE. LE DOCTEUR MEILLEUR, en témoignant aux Citoyens de L'Assomption, et des environs, sa vive reconnaissance pour l'encouragement qu'ils ont bien voulu lui accorder pendant sa résidence en ce lieu, et pour le regret qu'ils lui ont manifesté de son départ, informe respectueusement ses amis d'autres endroits, et le public en général, qu'il a remplacé le Docteur J. Labrie à St. Eustache, où il se propose s'établir d'une manière permanente. 24 Octobre 1828.

A VENDRE PAR FR. ANT. LA ROCQUE, No. 22 Rue St. Francois Xavier. CIRE blanche pour CIERGES, VIN blanc pur pour la Messe, Calices, Ciboures, Ostensoirs, Bénitiers, Burettes, Portes-Dieu Boîtes aux Saintes Huiles, Encensoirs, Chandeliers d'acolytes, Chasubles, Brevièrs, &c. VINS De Madère, Port, Ténériffe, Espagne, Sicile, Champagne, Sauterne, Frontignan, Médoc, Haut-Brion, Abbatia, Eau de Vie de Cognac, Genièvre, &c. &c. EPICES DE TOUTE SORTE. Ornaments de cheminées, Grottes d'albâtre, Pendules musicales et autres, Candelabres. Or en feuillots pour dorures. Fil d'or et d'argent, Paillettes, &c. &c. KAPOURIS CHINOIS, d'une qualité supérieure. Poids pour arrêter le papier. QUINCAILLERIE en général—comprenant entre autre—taule, plaques de soc, neter, ferblanterie, poèles à frire, acie de long et de moulin, vis, complets, peintures, égouines, vitres, mastie, &c. noir de fumée. Et son assortiment ordinaire et très général de Marchandises Sèches.—Aussi—du Whiskey de la fabrique renommée de St. Thérèse. Ce Whiskey indépendamment de sa force, est encore très recommandable par sa douceur, son goût épuré, et ses qualités amalgamatives. Étant l'agent de cette Fabrique, il en aura constamment en vente, et il prendra des grains et autres produits du pays en échange, pour le dit Whiskey, comme pour tous les autres objets qu'ils a en vente. Montréal, 14 Août, 1828.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ, 500 GALONS d'Huile de Lin Bouillie, 250 Meules de Newcastle et de la Nouvelle Écosse, 150 Caissees de Vitres, de grandes vitres ordinaires, vitres en paniers, et Verre à Miroirs, Acier de Crivley, de Millinglon, et Acier botiffi, Barres de Fer rond, plat et carré, de différentes grosseurs, Peintures, Mastie, Esprit de Térébenthine; Poudre fine en castré de 1 et 2 livres, Goutron, Brai, Rosin, Collé, Indigo, Sphéracé, Talle, Etain vierge, Poèles à cuisine, Do. doubles et simples, Plomb à tirer, de grosseurs assorties, Cuivre jaune et rouge en feuilles; Avec un assortiment général de CLINCAILLERIE et de COUTELLERIE; toutes sortes d'ouvrages en Fer-blanc, commun et double. Achat, 400 Réverberés perfectionnés pour Lampes ou Chandeliers, les premiers de la sorte qui soient offerts à vendre en Canada. Attendu par les prochains arrivages un assortiment bien choisi de Calaires à Thé et autres pour assortir; communs et de la meilleure qualité de Verme; ainsi qu'un approvisionnement additionnel d'articles de tablettes, &c. &c. JOHN WHITE, 29, Rue St. Paul, près du Marché Neuf. Montréal, 9 Juin 1828.

ŒUVRES POÉTIQUES.

ON se propose de publier par Sousscription, un Volume de POESIES CANADIENNES (du même auteur) ayant pour titre, ÉPITRES, SATIRES, CHANSONS patriotiques, &c. ÉPIGRAMMES, et autres pièces de VERS, tant déjà publiées qu' inédites, (les premières, revues et corrigées,) avec NOTES explicatives et critiques. Par M. ... B. ... d.

On souscrit, à Montréal, à cette Imprimerie, et chez Mr. FABRE, Mr. CUSHINGAM, &c; à Québec, aux bureaux de la Gazette et du Mercure; aux Trois-Rivières, chez Mr. A. Z. LEBLANC, N. P. &c.

LE SOUSSIGNÉ—donne avis qu'il s'adressera à la législature à la prochaine Session du Parlement Provincial pour obtenir un privilège pour convertir le présent Chemin de l'Front entre les limites ou Cent Chaines de la Ville de Montréal, et l'Église de la Longue Pointe, en un bon Chemin de Péage, pour être entretenu dans toutes les saisons, pour et en considération du Taux et Péage d'un denier (deux sols) pour chaque charrette, voiture à deux roues, traîne ou cariole. W.M. BELIN. Ruiseau Migeon, 24 Juillet 1828.

PERDUE.

MARDI, le 30 de Septembre dernier, entre St. Martin et St. Laurent, ou dans les environs, une petite cassette appartenant à Mre Martin S. Baré, Notaire, et contenant les effets suivants, savoir, 2 chemises blanches, un d'écuy, 2 cols, une minute de quittance et cautionnement, un contrat de mariage par lui et sa femme, et une requête appartenant à Antoine Séguin, &c. Qui-conque aurait trouvé la dite cassette et son contenu est prié de les remettre à cette imprimerie. Montréal, 7 Octobre 1828.

LE SOUSSIGNÉ offre à vendre les articles suivants qui se débarquent du Dew Drop et du Thamez: 100 Sacs poivre noir, 12 Caissees Canelle, 40 Caissees Sel d'Époom (100 lb par Caisse) 6 Caissees Indigo—Huile à Salade, Sucre des Indes, Piment, Chandelles de Spermaceti, &c. Deplus, 500 Caissees Cloux à rose assortis 124 Caissees Tole, Acier, &c. &c. BENJAMIN HART. Montréal, 4 Octobre 1828.

LES Soussignés ayant été, par acte passé devant J. L.M. MONDELET, Ecuyer, et son confrère, Notaires, le 19 Juillet dernier, nommés Syndics ou Curateurs de la Masse en faillite de Mr. EUSTACHE PREVOST, et devant marcher de cette ville, donnent par ces présentes, notice à tous ceux qui peuvent avoir par comptes, billets, obligations ou autrement au dit Mr. Eustache Prevost et à sa masse, qu'ils aient à payer sans délai leurs dettes respectives à Mr. F. A. Laroque, l'un des Syndics Soussignés, qui seul est autorisé à recevoir payement et à donner quittance; et tous ceux qui peuvent avoir des réclamations à faire contre la dite masse sont priés de les lui faire connaître de suite afin de par venir plutôt à une liquidation. Montréal, 11 Aoust 1828. ADAM L. MACNIDER. JOSEPH MASSON. FR. ANT. LAROQUE.

E. CHENEY, Vis-à-vis de Messrs. Horatio Gates & Co. REÇOIT présentement de Londres, Liverpool et Greenock, son assortiment complet de MARCHANDISES SÈCHES. Montréal, 8 Octobre 1828.

INSTRUCTION À MONTREAL, pour corriger et guérir les Bégaiements et toutes les autres difficultés dans la prononciation. Le D. LACROIX, Professeur en cet Art, prévient le Public, et plus particulièrement les personnes allégées de cette maladie; qu'il a initié le Dr. J. H. FERRIS, qui possède maintenant au plus haut degré, les principes et la pratique du système, et qu'il est à présent conjointement intéressé dans l'institution qu'ils ont ouvert à la résidence du Dr. F. à l'entrée du Faubourg St. Laurent où ils sont prêts à recevoir tous ceux qui voudront bien se confier à leurs soins, et ils espèrent, par l'efficacité de leur système, mériter bientôt l'estime, publique et la reconnaissance de ceux qui auront visités leurs institutions.

N. B.—Ils assurent que tous bégues peuvent être guéris, en peu de semaines et beaucoup, en peu de jours. Pour faciliter ceux qui sont affligés, et qui ne pourraient payer immédiatement après la guérison, ils donneront un crédit raisonnable, et produisant des Billets approuvés. Les lettres adressées au Dr. J. H. Ferris, à ce sujet seront reçues avec attention. (Fraîches de Poste.) Montréal, 20 Juillet 1828.

A VENDRE DE GRÉ-À-GRÉ.

UNE TERRE bien située au sud de la Rivière Lachigan, dans la paroisse de L'Assomption, de deux arpents de front, et d'une profondeur irrégulière, de manière à former environ quatre-vingt-trois arpents en superficie, joignant en front la dite Rivière Lachigan, d'un côté L. A. Séguin, et d'autre côté J. Foisy, avec une Maison, Grange et Étable dessus construite; deplus, une Collée de Bois suffisante pour l'usage de la dite terre et tout près d'icelle. On connaît les conditions de la Vente et s'adressant à Mr. DUROCHER, Ptre. Curé, à la Pointe aux Trembles, ou à Messrs. F. RICARD, Marchand, et THOS. BEDOUIN, Notaire, à Montréal. 9 Octobre 1828.

AUX SCULPTEURS.

ON A BESOIN de quelques ouvrages en sculpture pour le Maître Autel de la Nouvelle Église Paroissiale de Montréal. Les plans et dessins pourront être vus et examinés en s'adressant à James O'Donnell, Ecuyer, Architecte, au Masonic Hall; et les propositions pour l'ouvrage devront être adressées par écrit au Soussigné avant Vendredi le 7 Novembre prochain. FR. ANT. LAROQUE, Sec. C. B. Montréal, 28 Octobre 1828.

A Vendre à cette Imprimerie, DES BLANCS DE CONTRATS DE VENTES, DE MARIAGES. Bureau du Spectateur Canadien, 10 Mai 1828.

ANEDOCES JUDICIAIRES.

Dans l'audience de la cour d'assises d'Eure-et-Loir, un incident assez plaisant a égayé un moment l'auditoire. M. le président demandait à un témoin, la veuve Mercier, quel était son âge?—Ah! bah! mon âge, est-ce que vous avez besoin de le savoir?—Je vous demande quel est votre âge?—Est-ce que vous voulez qu'une femme qui n'est plus de la première jeunesse dise comme ça son âge devant tout le monde?—Je vous prie de vous être devant la justice, et que le respect doit vous interdire toute plaisanterie.—Allons! ne vous fâchez pas, je vais vous le dire: J'ai passé la cinquantaine, cela vous suffit-il?—Encore une fois, quel est votre âge au juste?—Ah! au juste? Eh bien, mes amis, j'ai soixante ans, voilà le mot lâché; j'ai bien encore trois ans et quelques mois avec, mais ce n'est pas le point d'en parler.

Un incident est survenu dernièrement, à la première section de la Cour d'assises de Paris, présidée par Mr. d'Haranguier de Quincroet. Deux témoins, cités à la requête des accusés, déclaraient avoir chassé avec eux à l'heure où le vol qui les amenait devant la Cour avait été commis. M. le président fait retirer les témoins et demande aux accusés quel gibier ils chassaient. « La perdrix, répondent-ils.—En avez-vous tué?—Oui, Monsieur, plusieurs.—Vous êtes-vous arrêtés quelque part?—A l'Érèch-Ciel. » On fait rentrer les témoins, et on leur adresse les mêmes questions. Ils chassaient, disent-ils, aux moineaux, et se sont rafraîchis au Cheval-Blanc. Plusieurs autres contradictions ayant été encore remarquées, le ministère public a requis leur arrestation, qui a été ordonnée par la Cour.

La femme de l'un des témoins, présente à l'audience, pousse des cris que l'on ne peut étouffer; deux huissiers s'approchent d'elle, et ont peine à la conduire hors de l'enceinte, en la soutenant par les bras.

Nicolas Baker, vieillard de 71 ans, a été traduit aux assises de la ville de Salisbury, en Angleterre, pour avoir assassiné, dans un accès de jalousie, sa femme âgée de 66 ans.

Après avoir commis ce crime, Baker alla chez une voisine, Sarah Tuck, et lui dit: « Venez donc voir, j'ai donné une petite correction à ma femme, et je crains qu'elle n'en revienne pas. » Sarah Tuck se rendit chez l'accusé; elle s'émit en voyant le cadavre de sa femme revêtu d'une chemise blanche et assise dans un fauteuil. Les parties nées du corps étaient couvertes de sang et de contusions. Baker finit par avouer qu'il avait frappé sa femme à coups de bâton, l'avait précipitée du haut en bas de l'escalier, et lui avait ensuite passé une chemise blanche, afin de dissimuler son forfait. Il a donné pour motif que sa femme, presque septuagénaire comme lui, avait des relations coupables avec un fermier nommé Cummings; qu'il l'avait engagée à avouer sa faute; et que sa femme niant un fait avéré à ses yeux, il n'avait pu contenir sa rage. Un constable a déposé qu'au moment où il conduisait en prison le malheureux vieillard; celui-ci avait dit: « Je suis bien fâché d'avoir tué cette coquine, car si elle vivait, j'aurais le plaisir de la battre encore. »

Baker a été condamné à être pendu le même jour que Brown. Il a écouté cette sentence avec une indifférence stupide.

ÉTATS-UNIS.

New-York, 20 Octobre.—La corvette de guerre l'Éric doit transporter à Lagaira le général Harrison, notre ministre auprès du gouvernement Colombien. Nous apprenons qu'il doit embarquer d'ici à 7 ou 8 jours. Le ministre des Pays-Bas auprès du même gouvernement, arrivé ici depuis quelques jours, embarque dans le même vaisseau.

Une lettre de Saint-Thomas, en date du 30 sept., adressée aux éditeurs de la Gazette de Baltimore, dit: « Nous avons été informés ici, qu'il a été exécuté samedi onze et hier 13 des pirates, qui avaient capturé le brick anglais le Caraboo, dont nous avons parlé. Nous ne savons pour le présent d'autres détails. Il y en a quatre ici devant les tribunaux, et l'on suppose généralement qu'ils partageront le même sort. Le brick Eliza, de Gibraltar parti de cette place le 7 sept. rapporte la nouvelle que la fièvre jaune y faisait de grands ravages, et qu'en conséquence les affaires étaient arrêtées. »

DU Providence American: C'est un fait, tout étrange qu'il paraisse, qu'il a été découvert un nombre de volumes manuscrits, (des années 18 à ce que nous croyons, corrects sans doute, contenant le journal de la chambre des communes d'Angleterre, sous le protectorat de Cromwell; ils sont se trouvés parmi une masse de livres et manuscrits appartenant à une société littéraire de New-York. Ce journal a été perdu, et les historiens et antiquaires anglais n'en ayant jamais pu découvrir aucune trace ont été obligés de puiser à des sources moins authentiques, pour remplir cette lacune dans les records historiques. Ces manuscrits ont sans doute été apportés en ce pays par quelques régicides, qui se sont entés ici lors de la restauration, dans la vue de prévenir l'abusation de leurs amis, et pour cacher les procédés du rump parlement. On peut concevoir comment ils ont pu passer de ces personnes, en la possession d'une société, parmi les livres de laquelle ils ont été découverts par un amateur curieux et intelligent. Les livres ne sont pas demeurés cachés jusqu'à présent, mais on en ignorait le contenu. Ils passaient pour de vieux manuscrits, et qui n'étaient curieux que sous le rapport de l'écriture d'une époque reculée. Nous avons lieu de présumer que le public lettré sera en peu gratifié d'un rapport exact de cette découverte, par le canal de la société qui a eu l'honneur de l'avoir faite par les recherches d'un de ses officiers.

Le Paquebot du Havre le Sully, et le Paquebot de Liverpool le Pacific, ont fait voile tous deux de ce port le 16 Juillet, et sont arrivés au lieu de leur destination le même jour. Ils ont fait voile tous deux pour leur retour le 16 Septembre, et sont entrés dans notre port à une demi-heure l'un de l'autre, Jeudi dernier.—New-York Journal of Commerce.

ST. CHRISTOPHERS.

Basse-Terre, 26 Septembre, 1828. Vingt-deux individus faisant partie de l'équipage d'un bâtiment ou corsaire appelé « les Dames Argentines » y compris le capitaine José Lazaro Buysan, le 1er lieutenant Marnero Sabella, et le 2d lieutenant José Taparone, viennent d'être jugés ici pour fait de piraterie, commise sur le brick anglais Caraboo, pendant le voyage de celui-ci de Liverpool à l'Amérique du Sud. E. H. Merryman, chirurgien, et Henry Harrison, quartier-maître du corsaire ont été admis comme témoins à charge, et il résulte d'après leurs dépositions que « les Dames Argentines » a capturé et pillé plusieurs navires pendant sa course; que le Caraboo a été capturé, pillé et conduit à St. Eustache après que l'équipage et les passagers en eurent été retirés. Ceux-ci, avec un certain nombre de prisonniers français, en tout 17 ou

18 personnes, ont été à la hauteur des Caraïbes, déposés dans un petit bateau, sans provisions, à cinq milles de distance de terre; et l'un des témoins a dit qu'il croyait que c'était un grand hasard s'ils s'étaient sauvés. Le jugement a eu lieu le 22 Septembre. Le capitaine qui a passé le premier, a été déclaré coupable et condamné à être exécuté le Samedi suivant. Les autres ont été aussi déclarés coupables, à l'exception d'un seul qui a été acquitté, ayant été prouvé qu'il avait été contraint à servir à bord des « Dames Argentines ». Un autre a été recommandé à la clemence royale, en considération de sa jeunesse. Dix ont été condamnés à être exécutés, le même jour que le capitaine, et ils l'ont été ce matin conformément à leur arrêt. Dix autres doivent être Lundi prochain.

Mercredi, 24, neuf autres individus du même équipage ont été reconnus coupables, et condamnés à être exécutés. Mardi prochain, 30 septembre.

DERNIERES NOUVELLES D'EUROPE.

Le Courier de Londres du 19 Septembre dit qu'il avait reçu avis en ville, ce jour là, qu'il avait été fait de Schumla une sortie dans laquelle trois redoutes russes avaient été détruites, les troupes qui les défendaient, tuées en pièces, huit canons élevés, et le général russe Wrede tué.

Du Courier de Londres du 23 Septembre. Tout ce qui nous arrive du théâtre de la guerre confirme la nouvelle importante que nous avons communiquée Samedi dernier. Nous avons ce matin quelques détails de ces opérations dans l'Orient, bien qu'ils ne soient pas communiqués sous la forme de bulletins, n'y en ayant eu aucun de publié, depuis ceux qui ont été insérés dans notre feuille du 6, et qui ne concernaient des nouvelles que jusqu'au 11 Aout de Varna, au 7 de devant Schumla, et au 27 Juillet de devant Silistrie.

Les détails contenus dans les papiers allemands reçus ce matin fournissent la date que nous donnaient par les nouvelles précédentes de la sortie de Schumla. Ce fut le 27 Aout dans la nuit. Il est dit dans les nouvelles d'Hermanstadt du 3 Septembre, que les Russes furent pris par surprise. Trois redoutes furent prises, et l'on dit que les Russes perdirent 3,000 hommes tués, et 24 pièces de canon prises. Des avis d'Odessa du 3 parlent de l'attaque, mais en peu de mots, et sans dire quel en a été le résultat. Ils disent simplement que « les dernières nouvelles du quartier-général à Bazarjick annoncent que les Turcs ont attaqué nos positions dans la nuit du 27 Aout. »

Ce fut dans l'action avec le général Rudiger, à Esté-Stamboul que le lieutenant gen. Ivanhoff fut tué. Il avait été à Tschifek, entre Schumla et Esté-Stamboul, et l'on suppose qu'il s'était avancé au soutien du général Rudiger, à cette dernière place. Suivant les avis de Constantinople, les Russes défais à cette position ont tous été mis à mort.

Il se prépare à Odessa et à Sébastopol une nouvelle expédition contre Bourgas, destinée à accélérer un mouvement contre Andrinople. Mais les nouvelles de Berlin semblent porter à croire que comme la campagne est fort avancée et que la navigation de la mer Noire sera bientôt très dangereuse, les Russes ne feront rien autre chose pour le présent que de tâcher de conserver leurs positions. Quelques personnes pensent peut-être, que l'empereur Nicolas adoptera le plan hardi de Bonaparte, et que laissant derrière lui toutes les fortresses, il fera descendre une force immense du Balkan dans la plaine d'Andrinople, et s'avancera vers la capitale. Les militaires pourtant ne croient pas qu'un tel plan soit bien prudent, vu combien la saison est avancée.

Nous n'avons pas de nouvelles plus récentes de Varna, de Silistrie et de Widin.

On s'attendait que l'impératrice de Russie partirait bientôt d'Odessa pour se rendre à Petersbourg. Il y a dans ces papiers allemands un article important sous la date de Constantinople le 26 Aout. Il y est dit qu'on y appréhende si peu pour la capitale du côté des Dardanelles, que toutes les troupes qui y avait dans ces fortifications en ont été retirées, pour être stationnées à Constantinople et dans les environs. De sorte que le côté des Dardanelles demeure complètement exposé.

Du Constitutionnel du 20 Septembre.

L'Europe a vu les Russes surmonter avec beaucoup de courage et d'habileté les obstacles qui leur ont été opposés au passage du Pruth et du Danube. Ces succès paraissent avoir inspiré aux Russes une confiance dangereuse. Varna, qui flatte l'orgueil ottoman, en rappelant aux Turcs la victoire d'Amurath sur Ladis le roi de Hongrie; Schumla, qui la première fois a opposé une résistance invincible à la valeur russe, semblent avoir été investis avec des corps trop faibles pour assurer le succès. S'il n'arrive pas promptement des renforts, ou s'ils ne sont pas assez considérables, lorsqu'ils seront arrivés, quelque soit le résultat d'une retraite au-delà du Danube, la Russie fera engagement d'y retourner. Sur cette ligne, la frontière turque est garnie de fortifications.

Il semble que d'abord les Russes, pour ne point perdre de temps, ont pensé à prendre ces places par détachemens: la force des garnisons turques ne leur a pas permis de suivre ce plan; les sorties vigoureuses faites par les garnisons de Varna, de Silistrie de Giurgevo, et le succès du pacha de Widin, ont montré les désavantages et les dangers qui pourraient s'en suivre.

Du Journal des Débats du 20 Septembre.

Le Sultan exagère probablement beaucoup les avantages remportés par les garnisons de Schumla et de Varna; mais comme nous n'avons rien à opposer à ces rapports, nous n'en discuterons pas les détails.

Il y a un fait incontestable, qui est que depuis le départ de l'empereur, les chances de la guerre n'ont pas été favorables à ses armées. La sortie sanglante de Varna; l'échec essuyé par le général Rudiger, et la reprise de l'offensive par le pacha de Widin, montrent suffisamment. Le retour de sa majesté, et l'arrivée de renforts changeront-ils la face des affaires? Nous ne pouvons pas tarder à l'apprendre.

Francfort, le 15 Sept.—Nous avons reçu de Vienne, par express, les nouvelles suivantes: « L'empereur de Russie devait s'embarquer le 2 pour Varna. On pensait qu'après le retour de sa majesté à l'armée, on tenterait de prendre Varna d'assaut. »

« Les Turcs ont fait de Schumla une sortie qui n'a pas été sans succès. Ils se sont rendus maîtres de trois redoutes, ont tué tous ceux qu'ils y ont rencontrés, et ont enlevé le général Wrede. »

Bucharest, le 25 Aout.—Les Russes sous les ordres du général Geismar, ayant été attaqués par des forces supérieures, ont été obligés de se retirer vers Crajova, abandonnant leur camp et leurs magasins. Le général russe ayant aussitôt rassemblé toutes les forces à sa disposition, a réussi, dit-on, à échapper aux Turcs; mais nous ne sommes pas pour cela moins inquiets, quand nous considérons combien les forces russes dans la petite Valachie sont peu nombreuses.

Il a été dépêché des couriers à Jassy pour y faire connaître ce mouvement offensif des Turcs, qui a été secondé par des sorties faites par les garnisons de Silistrie et de Giurgeva.

On assure que les renforts qui étaient en marche à cette occasion se montent à 30,000 hommes, et qu'ils arriveront le 6 Septembre. On ne dit pas encore si Silistrie est bombardée, mais la forteresse est investie de tous côtés.

Les Turcs ont réussi pour la première fois, dans leur dernière sortie, à rompre un carré russe.

On a envoyé de la petite Valachie plusieurs convois de biscuit et de farine, pour réparer le dommage causé par les Turcs, de sorte que nous en souffrons. On espère pourtant que le général Giesmar pourra, à l'aide des renforts, empêcher le pacha de Widlin de tenter de pareilles entreprises à l'avenir.

P. S. Des nouvelles reçues en ce moment de Crajova annoncent que le pacha, après avoir détruit les ouvrages faits par les Russes pour traverser la rivière et faire le siège de Widlin, et amassé une quantité de provisions dans la petite Valachie, est rentré dans Widlin; de sorte que les habitants de Crajova se trouvent plus à son aise.

De leur Gazette de France du 21 Sept.

L'Observation Autrichien du 11, contient des nouvelles de Constantinople jusqu'au 25 Août.

Le Grand-Visir, qui est parti le 29 pour Andrinople, a pris avec lui 8 ou 9000 hommes; mais cette force doit être augmentée par les contingents qui le joindront sur la route de Schumla, où il a ordre de se rendre après son arrivée à Andrinople.

Le Sultan a résolu de se mettre à la tête de son armée, s'il est nécessaire. Tout a été préparé à cet effet, dans le sérail et hors du sérail; mais le moment de son départ dépendra des événements.

Constantinople, le 26 Août. Le Grand-Visir est enfin parti le 20, du camp de Daud-Pacha pour Andrinople. Si l'on en croit les bulletins turcs, la défense contre les Russes a réussi autant qu'on pouvait l'espérer. Le Capitain-Pacha écrit le 9, qu'il a complètement défait les Russes qui ont fait une tentative contre Varna. Ibrahim-Pacha a surpris un de leurs convois entre Bazarlik et Jani Bazzar, et l'a pris, après avoir massacré son escorte. Enfin le corps du général Rudiger ayant tenté de s'avancer d'Esté Stamboul vers Schumla, pour prendre Hussein-Pacha en queue, a été repoussé avec une perte considérable. Les nouvelles de Silistrie sont également favorables, et le pacha de Widlin se préparait à des opérations offensives contre la petite Valachie.

Quelque exagérés que soient ces rapports, il paraît au moins certain que les Russes n'ont obtenu aucun avantage sur les Turcs depuis le départ de l'empereur pour Odessa; de part et d'autre on attendait un moment où l'on s'attendait à des événements décisifs. Le Sultan, qui attribue tous ces succès à Hussein-Pacha, vient de faire partir un de ses officiers pour lui remettre un sabre d'honneur et d'autres présents de prix accompagnés d'une lettre autographe très flatteuse. En même temps il se montre plein de bonté, et rappelle presque tous ceux qui avaient été bannis. Il recommande aussi de traiter doucement les prisonniers de guerre. Plusieurs des jansénistes exilés sont revenus, il y a quelques jours, et ont désiré prendre part à la campagne; mais bientôt on a découvert qu'ils avaient organisé une conspiration. Le sultan a ordonné que quelques uns fussent mis à mort, et cette rigueur a étouffé le complot. Cependant l'alarme a été grande dans le moment, et le départ du Grand-Visir en a été retardé de quelques jours.

L'étendard du prophète n'a pas encore été déployé.

Lisbonne, 6 Sept.—Hier un petit vaisseau de guerre, venant du Port de Faro en Algarve, se rendit ici pour annoncer à Don Miguel que l'Escadre Brésilienne, avec la Jeune Reine Donna Maria, était à l'entrée du Douro. En conséquence de cette nouvelle, le gouvernement se mit à faire arrêter tous les Brésiliens qui sont ici, n'importe de quelle classe; et même les femmes qui ont leurs maris dans le Brésil, ont été menacées d'être arrêtées, si elles s'entrevoient.

Les étrangers sont aussi devenus depuis hier, les objets d'une attention particulière, et la nuit passée des Anglais, des Allemands, des Français, des Italiens, et des Piémontais, ont été arrêtés.

La cupidité des satellites de Don Miguel est si grande, qu'elle ne se borne pas à confisquer les biens des émigrés seulement; ainsi les propriétés du Comte de Talpa, le père, viennent d'être confisquées, quoiqu'il n'ait pas émigré, et que même il ait signé la fameuse adresse de la noblesse. Cette confiscation est motivée sur le fait que le Jeune Comte a embrassé le parti constitutionnel, et a laissé le royaume.

Notre Gazette contient un décret, au bas duquel suit une longue liste de démissions d'officiers de tous les rangs dans l'armée, pour avoir servi dans les troupes constitutionnelles. Outre leur démission, il est ordonné que tous ces officiers subissent leur procès devant les tribunaux civils pour le crime de rébellion.

Les Révoltes sur le Continent.—Dantzic, 4 Sept.—Nous avons eu en vérité le temps le plus désastreux; car la première partie de la récolte qui est déjà serrée, est représentée comme bien endommagée—étant germée, humide, chétive en grain, et bien légère. Il y a sans doute des exceptions; mais il est douteux qu'aucune partie en puisse être sauvée. Il est tombé une quantité énorme de pluie; et lorsqu'il venait un jour ou deux de beau temps, cela ne suffisait point pour sécher le grain. Quel ques uns des fermiers sont réduits au désespoir. Quel ques uns disent que le grain ne vaut pas la peine d'être coupé et enlevé; car il faut qu'il pourrisse soit sur le champ ou dans la grange. Ainsi donc pourquoi encourir les frais et la peine de le charrier? Un pauvre homme après avoir examiné son grain, voyant toutes ses espérances évanouies, se précipita dans la Vistule. Le manque de grains pour les semences, se fera beaucoup sentir.

RAPPORT DU COMITÉ DE COMMERCE DE QUÉBEC.

Le comité de commerce voyant le temps de ses fonctions sur le point d'expirer, il lui reste à faire remarquer, selon l'usage, les principaux objets qui ont attiré son attention, et à offrir quelques observations sur le commerce du pays.

En janvier dernier, il fut transmis une pétition, par le canal du ci-levant gouverneur-en-chef, au ministre de sa Majesté, demandant l'admission des grains des colonies, dans le Royaume-Uni, pour la consommation intérieure, d'une manière permanente et moyennant des droits fixes; et le comité a appris avec beaucoup de satisfaction, que le 25 juillet dernier, il fut passé dans le parlement impérial, un acte (la 9e Geo. IV. chap. 76.) qui pourvoit à l'objet de la pétition, d'une manière aussi ample qu'on avait droit de l'espérer.

Le comité a de plus à annoncer, que par un autre acte de la dernière session du parlement impérial, (3 Geo. IV. chap. 60.) il a été fait de nouvelles concessions au commerce de ce pays, lesquelles, il faut espérer, seront aussi avantageuses que l'esprit qui les a dictées était libéral.

Pour les différentes dispositions de ces lois, le comité réfère les commerçants aux actes mêmes qui seront laissés sur la table.

Le comité est d'opinion qu'il serait avantageux au commerce du pays d'obtenir la révision de tous les statuts provinciaux qui régissent l'inspection et l'importation des produits, et il prend la liberté de recommander à ses successeurs de travailler à atteindre cet objet pendant la session prochaine de la législature.

Les bâtimens de vaisseaux en cette province ont été très limités cette saison, et conséquemment les pertes occasionnées aux propriétaires de vaisseaux anglais par la désertion des matelots, ont été beaucoup moindres, que ces années dernières; cependant le mal est bien loin d'être disparu, et les propriétaires anglais continuent encore à se plaindre, aussi bien que des honoraires de la cour de vice-amiral.

Le comité n'ignore pas les difficultés qui accompagnent ces objets, mais quoiqu'il n'ait pas pu réduire les maux, qui résultent de l'état actuel des choses, le pays en retirera de l'avantage.

Il n'a pas encore été reçu de réponse au mémorial adressé aux lords de la trésorerie, pour les prier de considérer leur ordre, en vertu duquel sont actuellement payés les droits de la couronne. Le comité ne peut croire que leurs seigneuries eussent donné un pareil ordre, si elles eussent su qu'il renverrait entièrement la pratique suivie dans le paiement de ces droits depuis le moment même qu'ils ont été imposés, et qu'il équivalait à une addition de 10 par cent; addition qui pèse très fortement sur l'importeur dans l'état actuel du commerce du pays, et laquelle, selon que le comité est informé, n'était ni nécessaire par l'état du trésor, ni sanctionnée par aucune autorité parlementaire connue. Si l'on ne reçoit pas de réponse avant le terme prochain de la cour du Banc du Roi, la question sera alors amenée devant la cour pour avoir une décision judiciaire.

Le comité a vu avec douleur l'état languissant de la construction des vaisseaux en ce pays, et pense que cela est dû principalement à la dépression générale du commerce maritime par tout l'empire, et en partie au discrédit qu'on encourt en Angleterre les vaisseaux bâtis en ce pays, discrédit que plusieurs méritent à bon droit; mais le comité est d'opinion, que la réputation des vaisseaux canadiens pourrait se relever de beaucoup, par la nomination d'un officier tel que l'inspecteur de Lloyd's, dont le devoir consisterait à examiner les vaisseaux lorsqu'ils sont en chantier, et à refuser un certificat à tous ceux qui seraient inférieures à un modèle connu et défini.

Le comité recommande aussi à ses successeurs de ne pas perdre de vue les améliorations projetées dans la navigation de la rivière Richelieu, non plus que le canal proposé entre Saint-Jean et Chambly.

Il paraît aussi au comité qu'il résulterait de grands avantages au commerce, de l'établissement d'une baraque à vapeur entre Québec et Halifax, ce qui deviendrait encore plus désirable en la faisant naviguer de concert avec les paquebots de la poste entre ce dernier port et Falmouth; et vu l'importance croissante des colonies de l'Amérique Septentrionale, ce comité espère qu'en faisant application aux ministres de Sa Majesté, on obtiendrait qu'il fût envoyé deux paquebots tous les mois d'été, de Falmouth à Halifax.

Il n'a encore été reçu aucune réponse à la pétition des marchands de Québec, du 30 sept. 1826, adressée aux lords de la trésorerie, se plaignant de conduite vexatoire et oppressive de la part du collecteur actuel des douanes, dans l'exercice de ses devoirs officiels. Tous les honoraires de douane ayant été abolis, on espérait que cet officier aurait évité tout sujet de contention avec le commerce, et qu'il se serait contenté de la décision de la cour du Banc du Roi, dans une poursuite civile intentée contre lui pour l'exaction d'honoraires illégaux. Mais il a appelé du jugement de cette cour, et cette cause n'a pas encore pu être plaidée devant la cour supérieure, d'après l'organisation de laquelle, il n'est pas probable que nous ayons de si tôt une décision. Il restera aux successeurs de ce comité, à poursuivre l'objet de la pétition à la trésorerie, soit par une nouvelle application au même endroit, soit en appelant à une autorité supérieure. Dans les deux cas la persévérance et la fermeté doivent assurer le succès.

Par ordre, W. FINLAY, président. Chambre du comité de commerce, }
merc. 25 octobre 1828. }

Les Messieurs suivants ont été élus pour former le comité de commerce pour l'année prochaine, W. Finlay, W. Pemberton, J. Leather, W. Price, A. Moir, W. Walker, H. Lemesurier, J. Leavcraft, C. F. Aylwin, J. J. Shaw, M. Paterson, C. A. Holt et D. Burnet.

LE SPECTATEUR CANADIEN.

MONTREAL:
MERCREDI, 5 NOVEMBRE, 1828.

Le paquebot *Silas Richards*, arrivé à New-York, le 29 du mois dernier, a apporté des papiers de Londres jusqu'au 23 de Septembre inclusivement.

On verra par les extraits que nous en donnons dans notre présente feuille, que les Turcs ont combattu simultanément avec succès, à Varna, à Esté Stamboul, à Schumla et à Widlin. Jusqu'alors les Turcs avaient combattu à l'abri de ramparts, bons ou mauvais, et c'est à cette circonstance qu'on attribuait le peu de succès des Russes dans leurs différentes attaques; mais à Widlin et à Esté Stamboul, ils ont combattu en pleine campagne, et à cette dernière place, à forces à peu près égales, à ce que nous croyons. Si, comme le remarquent quelques journaux européens, il n'arrive pas promptement aux Russes des renforts considérables, il est à croire qu'ils seront obligés d'abandonner les positions qu'ils occupent pour aller hiverner sur la rive gauche du Danube. Ils pourraient peut-être, en concentrant leurs forces, effectuer le passage du Balkan et descendre dans la plaine d'Andrinople; mais alors ils pourraient se trouver entre deux armées nombreuses, celle de Constantinople qui viendrait à leur rencontre, et celle qui pourrait être formée d'une partie des garnisons des places du Danube, &c. et les atteindre probablement avant que la première fût culbutée.

Les nouvelles de Grèce contenues dans nos journaux américains ne sont que la répétition de ce que l'on a déjà vu, ou des conjectures sur ce qui va se passer entre les Français et les Egyptiens, et le résultat final de l'expédition des premiers.

L'article suivant serait bien propre à donner de la Grèce une idée décevant, si l'on n'avait pas lieu de croire qu'il y a de l'exagération.

Il est impossible de se faire une idée juste de l'état misérable de la Grèce, après six années de dévastation. Depuis Janina (qui ne contient maintenant que quelques cabanes sous le canon du château du lac, réparé dernièrement par les Turcs), jusqu'aux Thermopyles, il n'existe pas un seul village. Les troupeaux sont détruits, les terres demeurent incultes, et le peu de chrétiens qui restent dans la Thessalie, périssent journellement par l'épée, par la famine ou par la maladie. La Phocide et la Bœotie ont été changées en déserts, et les seuls habitants de l'Attique sont ceux de l'Acropolis, dont les mahométans se sont rendus maîtres, résolus de s'enlever sous ses ruines plutôt que de capituler. La Morée est également désolée, et Ibrahim Pacha, en se retirant, laissera le pays en proie à la misère et à l'anarchie.

Les nouvelles de Portugal sont toujours affligeantes pour l'humanité: le nombre des arrestations, des procès, des condamnations, des confiscations et des exécutions, loin de diminuer, paraît augmenter journellement. Que pourrait-on en effet attendre autre chose d'un gouvernement qui s'est établi par des moyens aussi détestables que ceux du parjure, de la rébellion et de l'usurpation? Don Miguel crasse cependant les bornes d'une vengeance même criminelle, s'il est vrai, comme le disent les derniers journaux, qu'il a confisqué les biens des pères, parce que les fils se sont trouvés dans les rangs des constitutionnels. Les gouverneurs qui combattent

les biens de pères coupables, commettent, suivant nous, une grande injustice envers leurs héritiers innocents; mais confisquer les biens des pères, parce qu'on croit les enfants coupables, c'est, à ce que nous croyons, ce qui ne s'était pas encore vu, même sous les gouvernements les plus despotiques.

Dépendant Don Pedro n'est pas résigné à laisser les affaires où elles en sont. En politique habile, il ne s'en prend pas directement à Don Miguel: il feint de croire qu'il a été forcé, ou du moins induit à agir comme il a fait, par les conseils perfides de ceux qui l'entourent. Il ne peut se résoudre à croire que son frère soit un parjure, un rebelle, et un traître. Il exhorte les Portugais à être fidèles aux sermens qu'ils ont faits en faveur de la constitution et des droits de leur reine, et à avertir Don Miguel que le sentier dans lequel il est entré le conduirait dans les plus affreux abîmes. C'est du moins ce que l'on trouve en substance dans une proclamation publiée dans un journal de Pernambuco. Reste à savoir si ce document est authentique ou contrefaît.

L'opinion paraît se répandre de plus en plus en Angleterre et en Irlande, que le gouvernement est enfin déterminé à faire droit aux réclamations des catholiques; à leur accorder l'émancipation qu'ils demandent si instamment, depuis si longtemps, et à si justes titres. Nous tenons d'une autorité incontestable, dit le *Journal Catholique*, que le Duc de Devonshire écrivant à un noble ami, en Irlande, lui dit positivement, que le Roi a consenti à donner sa sanction à l'ajustement de la question catholique. Les détails ne sont pas connus; mais on dit que le Duc de Wellington désire qu'ils soient aussi satisfaisants que possible à toutes les parties intéressées.

Le *Morning Chronicle*, faisant allusion au même sujet, dit qu'il est entendu que le Duc de Wellington doit proposer l'abrogation de tous les statuts qui exigent des sermens ou des déclarations concernant les croyances religieuses, comme nécessaires pour rendre les sujets capables de remplir des charges civiles ou militaires, et la passation d'une loi déclarant libelles à remplir ces emplois tous ceux qui prêteront serment de fidélité au Roi, et qui ne se seront point rendus coupables d'infractions aux lois, emportant disqualification.

L'*Evening Post* de Dublin croit ces rapports bien fondés, et dit qu'en 1812, sa Majesté informa le marquis de Hastings (alors le comte Moira), qu'il ne répugnait pas à accorder l'émancipation.

La *Gazette de Londres* du 19 Septembre contient les nominations suivantes:—

Whitehall, 12 Septembre 1828. Il a plu au Roi d'ordonner qu'il fût émané des lettres patentes sous le grand sceau du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, constituant et nommant le très honorable Robert Vicomte MELVILLE, K. T.; et le très honorable Sir George COCKBURN, G. C. B., et vice-amiral de l'escadre blanche de la Botte de Sa Majesté; l'honorable Sir Henry HOTHAM, K. C. B. et vice-amiral de l'escadre bleue de la flotte de Sa Majesté; Sir George CLERK, Baronet, et George CHARLES PRATT, écuyer (vulgairement nommé le comte de Brecknock); Commissaires de Sa Majesté pour remplir la charge de Grand-Amiral du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des domaines, îles et territoires y appartenant.

Whitehall, 17 Septembre 1828. Il a plu au Roi d'ordonner qu'il fût émané des lettres patentes sous le grand sceau du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, constituant et nommant Edward Lord ELLENBOROUGH; le très honorable Robert PEEL; George comte d'ABERDEEN, K. T.; le très honorable Sir George MURRAY, G. C. B.; les trois principaux secrétaires d'état de Sa Majesté; Arthur Duc de WELLINGTON, K. G.; premier commissaire de la Trésorerie de Sa Majesté; le très honorable Henry GOULBURN, chancelier de l'Échiquier de Sa Majesté; Thomas Lord WALLACE; le très honorable John SULLIVAN; Anthony ASHLEY COOPER, écuyer (vulgairement nommé Lord Ashley); le très honorable James GRAHAM, (vulgairement nommé le marquis de Graham); Lawrence PEEL, écuyer; et le très honorable Thomas Peregrine COURTEAY, Commissaires de Sa Majesté pour les affaires de l'Inde.

Contre l'ordinaire, le mois d'Octobre a été moins pluvieux que ceux qui l'ont précédé. Ce temps a été favorable à la récolte des légumes, et surtout des patates, qui sont partout serrées, à ce que nous croyons. On rejette dans les rapports que la récolte en a presque manqué dans les terrains bas; mais qu'elle a été bonne, sans être très abondante, dans les situations élevées, et terres sablonneuses.

Nous annonçons toujours avec plaisir tout avancement que fait la science dans cette province. Il a été formé une institution importante en Avrii dernier, par une partie des avocats de Montréal, sous le patronage du juge en chef du district, à l'effet de former une bibliothèque de livres de loi. Cette société, qui compte parmi ses membres M. le juge en chef, M. le Juge Price, plusieurs des avocats, le shérif et les prothonotaires du district, a fait des progrès qu'on aurait pu à peine espérer. Les livres de la société consistent déjà en 155 volumes in-folio, 112 in-4to, et 268 d'un plus petit format, dont 22 seulement à demi-relié. La bibliothèque française surtout est précieuse, contenant presque tous les auteurs estimés, tant anciens que modernes. Ce nombre a été augmenté, depuis le terme d'Octobre, de plus de 100 volumes in-folio et in-4to.

Les médecins de cette ville possèdent de puis plusieurs années, une bibliothèque de valeur, qu'ils ont formée pour l'avancement de la science médicale à Montréal, et ils ont de plus institué un collège médical, où des hommes de talents, dont les certificats sont maintenant reçus aux universités d'Edinburgh et de Paris, donnent des leçons, pendant l'hiver, sur les différentes branches de la médecine et de la chirurgie. Le bureau devrait profiter de cet exemple, et instituer des leçons sur le droit du Bas-Canada, pour procurer aux aspirans les honneurs qui ne manquent jamais de découler d'une telle étude.—*Gazette*.

Mercredi dernier (29 Octobre) comme Mr. J. B. GAUTHIER de St. Roch, détachait une corde des cornes d'un bœuf, l'animal fit un mouvement violent de sa tête, et frappa son maître d'une manière si terrible, qu'il expira trois heures après avoir reçu la blessure. Mr. Gauthier était un homme qui se distinguait parmi ses voisins, par son bonneté, son industrie, et ses manières obligantes; il laisse une veuve et cinq enfans pour déplorer sa mort prématurée.—*Courant*.

Les papiers d'York contiennent les détails des procès qui ont eu lieu aux assises du district de l'Intérieur.— Le procès de Charles FRENCH, pour le meurtre d'Edouard NOTMAN, commis dans les rues d'York, en Juin dernier, a eu lieu le 17. Les procédés ont occupé la journée presque entière, et les jurés, après une heure de délibération, ont déclaré l'accusé coupable. Il a été condamné

à être exécuté le Lundi suivant; mais comme le procès de ses complices, *Forrest et Goshing*, n'avait pas encore eu lieu, il lui fut accordé un sursis jusqu'au Jeudi suivant. Ces deux individus, qui furent jugés, le premier le Mardi, et le dernier, le Mercredi, furent acquittés. L'exécution de French a eu lieu le Jeudi à deux heures.

Aux mêmes assises, Mr. COLLINS l'éditeur du *Canadian Freeman*, a subi deux procès pour libelles. Il a été déclaré innocent dans l'un, et coupable dans l'autre. Le libelle dont il a été trouvé coupable était contre le procureur-général, Mr. STROUBIDGE, &c. Mais en conséquence de quelque manque de formalité, on pense que la sentence ne sera pas prononcée présentement.

Le cas de *Prentice vs. Hamilton*, a été jugé le 22, et il a été rendu un verdict en faveur de Mr. Prentice, lui accordant £275 de dommages et les frais.

Mr. HENRY CHAMBERLAIN, ci-devant propriétaire et éditeur du *Montreal Examiner*, a été mis en jugement le 25, pour langage séditieux. Le procès a occupé toute la journée, et les jurés, qui s'étaient retirés dans leur chambre le Samedi soir, n'avaient pas encore rendu leur verdict, le Lundi suivant.

Deux Juifs, nommés *Barnett et Isaacs*, accusés par un fameux contrebandier des États-Unis, nommé *Szariss* de lui avoir volé son cheval, ont été acquittés, sans que les jurés laissassent leur boîte.—*Gazette*.

Le gouvernement américain a livré aux autorités anglaises *John Christie* et sa femme, prévenus du meurtre d'*Isaac James*. Ils avaient été pris à Troy, comme nous l'avons déjà mentionné. Ils sont présentement dans la prison d'York, et comme les assises durent encore, il est à présumer que leur procès aura lieu avant la fin de la session.—*Ibid.*

VENTES PAR ENCHAN.
PAR AUSTIN CUVILLIER.
VENTE DE FOIN, &c.

La vente publique de Foin, &c. sur les terres des Dames Roy, à St. Laurent, n'ayant pas eu lieu Lundi dernier, comme il avait été annoncé précédemment, en conséquence du mauvais temps, elle a été renvoyée à Samedi prochain, à 10 heures du matin, qu'elle aura lieu positivement, beau ou mauvais temps.

AUSTIN CUVILLIER, E & C.

Vente de Marchandises sèches, à la Chambre d'Encaissement de Soussigné, tous les jours à Une heure.

L'assortiment est considérable et complet.

AUSTIN CUVILLIER, E & C.
4 Novembre 1828.

HOUSE OF ASSEMBLY,
3d FEBRUARY, 1810.

RESOLVED, That after the close of the present Session, before any Petition is presented to this House for leave to bring in a private bill, whether for the erection of a Bridge or Bridges, for the regulation of a Common, for the making of any Turnpike Road, or for granting to any individual or individuals any exclusive right or privileges whatsoever, or for the alteration or renewing of any Act of the Provincial Parliament, or the like purpose, notice of such application shall be given in the *Quebec Gazette*, and in one of the Newspapers of the district, if any is published therein; and also by a notice affixed on the Church door of the Parish that such application may affect, or in the most public place where there is no Church, during two months at least, before such Petition is presented.

12TH MARCH, 1817.

RESOLVED, That hereafter this House will not receive any Petition for private Bills after the first fifteen days of each Session.

12TH MARCH, 1819.

RESOLVED, That after the present Session, before any Petitions praying leave to bring in a private Bill for the erection of a Toll Bridge, is presented to this House, the person or persons proposing to Petition for such Bill, shall upon giving the notice prescribed by the Rule of the third day of February, one thousand eight hundred and ten, also, at the same time, and in the same manner, give a notice, stating the Rule which they intend to ask, the extent of the privileges, the height of the Arches, the interval between the Abutments or Piers for the passage of Rafts and Vessels, and mentioning whether they purpose to erect a Draw-Bridge.

THURSDAY, 4TH MARCH, 1824.

RESOLVED, That any Petitioner for an exclusive privilege do deposit in the hands of the Clerk of this House a sum of twenty-five pounds, before the Bill for such exclusive privilege go to a second reading, towards paying part of the expense of the said private Bill, which sum shall be returned to the Petitioner if they do not obtain the passage of the Law.

(Attest) Wm LINDSAY, Clk. Ass.

The Printers of Gazettes and other News-papers printed in this Province are requested to insert the above in their respective papers until the next meeting of the Legislature.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE,
3e Février 1810.

RESOLU. Qu'après la fin de la présente Session, avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill privé pour ériger un Pont ou des Ponts, pour régler quelque Commune, pour ouvrir quelque Chemin de Barrière, ou pour accorder à quelque individu ou à des individus quelque droit ou privilège exclusif quelconque, ou pour altérer ou renouveler quelque Acte du Parlement Provincial pour de semblables objets, il sera donné notice de telle application qu'on se proposera de faire dans la Gazette de Québec, et dans un des papiers publics du district, s'il y en a, et par une affiche posé à la porte des Eglises des Paroisses qui pourront être intéressés à telle application, ou à l'endroit le plus public, s'il n'y a point d'Eglise, pendant deux mois au moins avant que telle Pétition soit présentée.

12 Mars 1817.

RESOLU. Qu'à l'avenir cette Chambre ne recevra des Pétitions pour des Bills privés que dans les premiers quinze jours de chaque Session.

22e Mars 1819.

RESOLU. Qu'après la présente Session, avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill privé pour ériger un Pont de Péage, la personne ou les personnes qui se proposeront de pétitionner pour un tel Bill, en donnant la notice ordonnée par la Règle du troisième Février, mil huit cent dix, donneront aussi en même temps et de la même manière, un avis notifiant les lieux qu'elle se proposeront de demander, l'étendue du privilège, l'élevation des arches, l'espace entre les piles ou piliers pour le passage des engins, cages ou bâtimens, et mentionnant si elles se proposent de bâtir un Pont-Levis ou non, et les dimensions de tel Pont-Levis.

JURÉI 4 MARS, 1824.

RESOLU. Que tout Pétitionnaire demandant un privilège exclusif, dépose entre les mains du Greffier de cette Chambre une somme de vingt cinq livres, avant que le Bill pour tel privilège exclusif soit passé à sa seconde lecture, pour payer en partie les dépenses du dit Bill privé; laquelle somme sera remise aux Pétitionnaires s'ils n'obtiennent pas la passage de la loi.

(Attesté) Wm LINDSAY, Greff. Assés.

Les Imprimeurs de Gazettes et autres Papiers nouveaux publiés en cette Province, sont priés d'insérer les Résolutions ci-dessus dans leurs Papiers respectifs jusqu'à la prochaine assemblée de la Législature.